



On recoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.  
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. pour les autres villes du royaume.

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTOIRS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIEGE.

### POLOGNE.

*Varsavia, le 20 mars.* — Tout paraît tranquille à Saint-Petersbourg, quoique l'horizon ne soit pas encore tout-à-fait sans nuages. L'enquête sur la révolte du 26 décembre, touche à sa fin. On dit qu'on a découvert treize chefs principaux, convaincus de projets contre la vie de l'empereur, et deux cent quarante conspirateurs, convaincus de projets révolutionnaires et anarchiques. Combien de familles nobles et anciennes, en possession des premières places de l'état depuis des siècles, couvrent leurs armoiries de crêpe, en voyant leurs membres compromis dans des projets si coupables. Un comte Michel Orlof, homme rempli d'esprit et de connaissances, un Serge Volkonski, un Bestachel! Tout le monde attend avec anxiété la décision de l'empereur.

L'empereur Nicolas saisira probablement la touchante occasion des funérailles d'Alexandre pour publier un grand acte de clémence.

Il est digne de remarque qu'il n'a jamais été encore question d'habitans des provinces allemandes comme ayant fait partie des conjurés.

Les nouvelles les plus favorables sur la fidélité des troupes nous parviennent tous les jours. Il est cependant certain que le vœu y est général d'aller secourir les Grecs.

### ANGLETERRE.

*Londres, le 4 avril.* — Les dernières nouvelles reçues de Pétersbourg sont plus favorables au maintien de la paix en Europe, que celles qui circulaient à Londres il y a plusieurs jours; on dit que le duc de Wellington a trouvé l'empereur Nicolas et ses conseils disposés à suivre une politique entièrement pacifique, et à concéder avec les autres grandes puissances les moyens de terminer la guerre qui ravage maintenant la Grèce. On annonce le retour prochain de S. G. dont la mission, dit le *Courrier*, a eu un résultat non moins agréable pour lui-même que satisfaisant pour son gouvernement.

— Le *Colombiano*, journal de Caracas, à la date du 1er février, contient un extrait du journal du corsaire colombien la *Trinidad*, commandé par le capitaine Johnson, faisant connaître l'accueil que ce capitaine a reçu dans le port de Tanger appartenant à l'empereur de Maroc. La *Trinidad* entra dans la baie de Tanger le 6 novembre dernier, à trois heures après-midi. A quatre heures, le capitaine de port vint à bord du corsaire saluer le capitaine de la part du bey, et lui témoigner le plaisir qu'il aurait de le voir. Le 10, le capitaine Johnson descendit à terre pour aller rendre visite au bey qui le reçut avec une grande bienveillance, et en lui exprimant sa satisfaction de voir le pavillon colombien flotter dans son port. Le lendemain, le bey donna ordre de fournir au corsaire l'eau et les vivres dont il pourrait avoir besoin pour compléter ses provisions, en dépit des efforts des consuls espagnols et français pour s'y opposer. Le premier menaça d'arborer son pavillon et de retourner en Espagne. Le bey répoudit avec fermeté qu'il pouvait s'en aller, et dire à son maître que la mer était assez grande pour les Américains. Il ordonna ensuite d'arborer son pavillon sur toutes les batteries pour saluer celui de Colombie, et de répondre coup pour coup au salut que tirerait le corsaire, déclarant qu'il devait à ce bâtiment la même hospitalité qu'à ceux des autres nations. Les consuls américains s'indignèrent également leurs pavillons à cette occasion, et déclarèrent formellement, ainsi que les consuls hollandais, portugais et sardes, que la Colombie était un état libre et indépendant. Le 13, le capitaine Johnson fit une nouvelle visite au bey qui l'assura de l'amitié de son gouvernement et des efforts qu'il ferait pour engager l'empereur son maître à établir les relations les plus amicales avec le gouvernement colombien.

### FRANCE.

*Paris, le 4 avril.* — Un journal avait annoncé que M. l'abbé de La Mennais voyageait en ce moment en Italie. Nous pouvons certifier, dit le *Pilote*, que M. l'abbé de La Mennais est à Paris.

— M. Benjamin Constant a déposé aujourd'hui entre les mains de M. le président de la chambre des députés une pétition contre le droit d'aînesse, signée des principaux habitans de Pontarlier, la plupart pères de famille ou fils aînés, presque tous électeurs ou fils d'électeurs. En tête de ces signatures est celle du maire de cette ville. La personne qui envoie cette pétition à M. Benjamin Constant lui mande que tous les fonctionnaires auraient suivi l'exemple du maire, s'ils n'avaient pas craint la destitution.

*Cours de la bourse du 4 avril.* — Rentes 5 p. 0/0. Jouiss. du 22 sept. 1825, 97 fr. 00 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 — Rentes 3 p. 0/0; jouiss. du 22 déc., 65 fr. 60 — Act. de la banque, 2015 00 c. — Emprunt royal d'Espagne 1826, 48 3/8. — Emprunt d'Haiti, 765 fr. 00 c. — Le fin du mois. *Cinq pour cent.* A 3 heures 00 fr. 00 c. *Trois pour cent* A 3 heures 64 fr. 00 c.

### Affaires de la Grèce.

*Zante, le 8 mars.* — Le siège de Missolonghi formera une époque si mémorable dans l'histoire qu'il est en quelque sorte du devoir des chroniques contemporaines d'en recueillir les moindres particularités.

Missolonghi assiégée depuis le 12 avril 1825, date qu'il est à propos de rappeler, avait vu se fondre devant ses murailles de terre une armée turque forte de 48,000 combattans, commandés par le Roumili Vali Cy Reschid-pacha de Koutayé. Vers le commencement de l'automne, le séraskier ayant recruté son armée, au moyen de 15,000 Grecs, Bosniaques, Oulaks de Pristrend, avait repris le siège avec une nouvelle activité, quand Ibrahim-pacha arriva le 12 novembre dernier à Patras. Son premier soin, après s'être assuré du château de cette ville, ainsi que de Lépante et du château des Petites-Dardanelles, fut de faire établir un camp retranché à l'embouchure de l'Achéloüs, où il arriva de sa personne le 8 décembre. Quelques jours après, il prit le commandement en chef de l'armée, et il parut enfin à la tête des lagunes le 10 de ce mois. Les ingénieurs à la solde perfectionnèrent les travaux ébauchés précédemment par les Autrichiens, et les combats commencèrent entre les assiégés et les assiégeans. Les Grecs obtinrent constamment l'avantage dans ces sortes d'escarmouches. Le 1er janvier 1800 Palicares dryopiens et thermophyliens conduisant des vivres et des troupeaux traversèrent les rangs Egyptiens et entrent dans Missolonghi.

Ibrahim-pacha qui est sujet à de fréquentes attaques d'épilepsie, éprouva un vif chagrin d'un événement dont les conséquences étaient de retarder ses opérations. Mais encouragé par un Corse nommé Moris, qui s'est fait turc, et qu'on appelle Bekir-Aga, ayant fait revenir ses dernières réserves de Patras, il parut décidé à emporter Missolonghi ou à s'ensevelir au fond de ses tranchées. Il y semblait d'autant plus résolu, que les commissaires expédiés de Constantinople lui déclarèrent que le sultan demandait absolument à tout prix Missolonghi, ainsi que treize mille têtes de chrétiens que cette ville renfermait.

Le 6 janvier, Ibrahim et les commissaires adressèrent aux habitans de Missolonghi une sommation menaçante, dont la fin était tempérée par des caresses. On leur offrait pour garantie dans l'avenir le gouvernement d'un hospodar, nom, qu'il suffit de prononcer pour mettre tout Grec en fureur. Les propositions du chef des égyptiens ayant été rejetées, il démasqua ses batteries, et jusqu'au 24 janvier une grêle de bombes, d'obus et de boulets, tombèrent jour et nuit sur Missolonghi. Tant de projectiles accumulés formèrent des masses aussi considérables que celle des ruines qu'elles amoncelaient, au point que les bombes ennemies ne trouvaient presque plus que des quartiers de bombes à pulvériser.

L'ennemi faisait des progrès, le capitain-pacha avec sa flotte tenait la mer, des frégates montées par des Esclavons et par quelques infâmes transfuges de la chrétienté, bloquaient les bas-fonds en tenant des vaisseaux à l'ancre près de Vasiladès. Mais un ennemi à qui rien ne résiste, la faim, menaçait ceux que le fer ennemi ne pouvait réduire. Le cœur des chrétiens était brisé en entendant les cris des femmes et des enfans qui demandaient du pain, qu'on ne pouvait leur donner qu'avec la plus stricte économie. *Tâchez de faire dormir vos enfans*, leur disait le pieux Joseph, évêque de Rogous, consolateur des affligés, *nous prions Dieu ensemble autour de leurs berceaux, et nous épargnerons un repas....* Avec quels transports on recevait de temps en temps des barques chargées de vivres, qui s'échappaient d'Ithaque? Avec quelle sagacité le saint évêque présidait à la distribution des vivres, se contentant d'un peu de roquette et de fanouil cuits avec de l'eau et du sel, pour soutenir son existence. *Il y a onze jours*, disait-il à une mère éplorée, *que je n'ai mangé que le pain du sacrifice.* Mais ce qui était plus douloureux aux martyrs de la Croix, c'était de voir des chrétiens mêlés parmi les Egyptiens.

Le 10 février, les chrétiens de Missolonghi écrivaient à leurs frères des Iles Ioniennes de réciter pour eux les prières des agonisans; *l'Europe nous délaisse ou nous persécute, mais le Seigneur ne nous abandonnera pas.* Des prières publiques furent ordonnées dans la ville, aux tranchées et sur les remparts. *Que le Seigneur se lève et que ses ennemis soient dispersés!* Le 15, la population entière se confessa, et reçut le 20 février la communion des mains de Joseph soutenu de ses diacres, portant le calice sur la place publique et dans les batteries où chaque chrétien reçut le viatique. Femmes, enfans, guerriers,

vieillards, malades, blessés ayant ensuite présenté leurs fronts à l'huile sacrée, l'extrême-onction leur fut administrée.

Enfin le 26 février parut. Jour de gloire ! les Egyptiens, au nombre de 12,000 hommes, formés en colonne serrée, s'avancent en poussant d'horribles hurlemens. Le feu du canon et de la mousqueterie des chrétiens répond à leur cris. Les souliotes, commandés par Nothi-Botzaris, portant un long bâton à la main, guidés par son neveu Constantin font tomber le premier rang de Barbares. Carahyscaki les attaque du côté des jardins ; le combat devint général, lorsqu'à un signal donné par l'évêque Joseph de Rogous, on voit les Dryopiens se retirer de la batterie de Marc-Botzaris, dont les Egyptiens s'emparent. Le cri de *Allah* ébranle les airs, le Croissant flotte sur le bord de la tranchée, lorsqu'une explosion terrible ; accompagnée de tourmens de flammes et de fumée, annonce qu'on vient de mettre le feu aux mines. *L'enfer a englouti quinze cents Mahométans, l'évêque Joseph que les ennemis du Seigneur tombent sous le glaive.*

A cette voix, les Grecs se précipitent sur les Egyptiens ; leurs batteries sont enlevées, et le 28 février une partie du parc d'artillerie d'Ibrahim-Pacha était entrée à Missolonghi.

#### PAYS-BAS.

*Bruxelles, le 6 avril.* — Le roi partira demain de grand matin de cette ville pour La Haye.

— M. le maréchal Soult, duc de Dalmatie, a traversé nos murs hier après-midi, venant de Paris et allant à Berlin.

#### LIEGE, LE 7 AVRIL.

Le roi a fait, par différens arrêtés, les nominations suivantes :

Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à la confédération suisse : M. le comte A. de Liedekerke ;

Chargé d'affaires près les villes anséatiques : M. van Golsstein, ex-secrétaire de la légation des Pays-Bas à la cour de Sardaigne ;

Secrétaire de la légation des Pays-Bas à Pétersbourg : M. Roel, remplissant les mêmes fonctions à Berlin ;

Secrétaire de la légation à Berlin : M. de Bonnaert, jusqu'alors employé au département des affaires étrangères ;

Conseiller-d'état en service extraordinaire : M. Goudriaan, jusqu'alors administrateur du *waterstaat* au département de l'intérieur.

— La victoire remportée dernièrement par M. de Châteaubriand sur M. Peyronnet et ses collègues dans la chambre des pairs, les rudes attaques qu'il ne cesse de leur porter dans son *Journal des Débats*, la faveur populaire qui l'environne depuis qu'il s'est rangé parmi les membres de l'opposition, l'influence que lui donne son éloquence sur la chambre-haute, doivent blesser vivement la vanité du ministère et provoquer ses vengeurs. Suivant quelques journaux anglais, des lettres de Paris annoncent que le roi a invité M. de Châteaubriand et d'autres membres de l'opposition à voyager pour le bien de leur santé. Cependant ils ajoutent que cette invitation n'aura pas de suite.

— Suivant le *Mémorial Bordelais*, on faisait circuler à Cadix, le bruit que l'empereur du Brésil, malgré les avantages qu'il a, dit-on, remportés sur les troupes de Buénos-Ayres, attendait le secours de 10,000 Autrichiens qui doivent être transportés à bord de bâtimeaux frétés en Angleterre. Cette nouvelle paraît très-peu raisonnable. Au reste ; si elle est vraie, Bolivar est en mesure de repousser ces auxiliaires impériaux, dans le cas où il croirait devoir marcher au secours de Buénos-Ayres. Une lettre particulière de Potosi, annonce que le libérateur est à la tête d'une armée forte de 15,000 hommes, et qu'il a tous les moyens d'en doubler le nombre au besoin.

— Plusieurs feuilles avaient annoncé que M. le duc de Wellington devait prolonger son séjour en Russie jusqu'à l'époque du couronnement de l'empereur Nicolas. Aujourd'hui les journaux anglais nous apprennent que S. G. a quitté St-Pétersbourg le 25 ou le 26 mars, et que sa mission a eu un résultat non moins agréable pour lui-même que satisfaisant pour son gouvernement. L'empereur et ses conseils sont disposés à concerter avec les autres grandes puissances les moyens de terminer la guerre qui ravage la Grèce. Nous espérons que cette intervention, si elle a lieu, ne ressemblera en rien à celle de l'Autriche et de la France dans les affaires de Naples et d'Espagne.

— Les moindres actes de dévotion sont rapportés par certaines feuilles, dit le *Courrier*, comme des nouvelles politiques, un fonctionnaire, un administrateur, un adjoint, un soldat, ne peuvent plus communier qu'on n'en intruise toute la France, bientôt sans doute les billets de confession seront portés sur les états de service.

L'*Etoile* annonce ce soir à l'Europe que cent vingt cuirassiers du 70. régiment viennent de faire leurs piques.

— On mande de Weimar, le 20 mars :

Le 16 de ce mois, on a fait dans notre assemblée des états la proposition d'introduire dans tout le grand-duché l'uniformité de poids et de mesures. ( Dans le pays de Weimar proprement dit, on compte jusqu'à treize mesures différentes pour les grains.) La commission avait proposé à l'assemblée d'admettre pour toutes les parties du grand-duché la mesure de longueur et celle pour les liquides d'usage à Weimar, et les poids de Cologne. Mais cette proposition a été rejetée à une grande majorité. Le maréchal des états a fait ensuite la motion, que par l'entremise de S. A. R. le grand-duc, auprès de la confédération, l'on renouvelât la proposition déjà soumise à la délibération de la diète, d'introduire dans toute l'Allemagne l'uniformité des poids et mesures. Cette proposition a été adoptée à la majorité de 125 voix contre 6.

— On trouve dans le *Journal de Francfort* le récit de quelques-unes des circonstances qui ont précédé la mort de l'empereur de Russie. On n'en lira pas sans intérêt l'extrait suivant :

La nuit qui précéda le 13 septembre, jour de son départ de

Pétersbourg pour Taganrog, il l'avait passée en prières et tombent même à genoux, dans le couvent de St. Alexandre Nevsky et dans l'église de Casan.

Le 13, après avoir passé la barrière au lever du soleil, il fit arrêter sa calèche, s'y tint debout, et promena pendant un quart d'heure ses regards sur toutes les parties de la résidence, comme s'il eût eu un pressentiment qu'il la voyait pour la dernière fois. Arrivé dans la matinée à Czarskoje-Selo, il en parcourut à cheval tous les alentours ; on eût dit qu'il voulait prendre pour toujours congé du lieu qui lui était le plus cher au monde. Son valet de chambre lui ayant demandé l'époque de son retour, il répondit, en montrant une image du sauveur : « Celui-ci là seul le sait. »

La veille de son départ funeste pour la Crimée, l'empereur, vers 4 heures après midi, écrivit à l'impératrice sa mère. L'horizon s'étant obscurci tout-à-coup par un nuage, l'empereur ordonna à son valet-de-chambre de lui apporter de la lumière. Cependant le ciel s'éclaircit, le soleil reparut dans tout son éclat : le valet-de-chambre rentra et demanda s'il devait emporter les lumières. — Et pourquoi, lui dit l'empereur. — C'est que chez nous autres Russes, dit le valet-de-chambre, on regarde comme de mauvais augure d'écrire à la lumière pendant qu'il fait jour. — Qu'est-ce qu'on en conclut ? dis-moi la vérité, tu veux sûrement dire, qu'en voyant ici de la lumière, les passans croiront qu'il s'y trouve un mort. — Oui sire. — Eh ! bien, emporte les lumières.

Dans la première soirée après son retour à Taganrog, l'empereur se ressouvint de cette conversation avec son valet de chambre. Dès qu'il l'aperçut, il lui dit : « Fedor, les lumières que je t'ordonnai d'enlever de mon bureau ne sortent pas de ma mémoire ; elles annoncent ma mort et elles brûleront pour moi. »

— La dernière livraison du *Philantrope* contenait un rapport de la commission administrant les colonies agricoles, au sujet d'un emprunt contracté avec la banque de Bruxelles. L'administration de la banque a fait insérer une protestation contre ce rapport. Voici cette pièce :

La direction de la *Société générale des Pays-Bas pour favoriser l'industrie nationale*, avait lu avec une surprise et un déplaisir extrêmes les passages qui la concernent dans le rapport que la *commission permanente de la Société de Bienfaisance dans les provinces méridionales* a adressés aux commissions centrale et de surveillance, et qu'elle a fait insérer ensuite dans le *Philantrope* ; ces mêmes passages ont été soigneusement reproduits dans la plupart des journaux du pays ; dans quelques-uns ils ont été de plus accompagnés de commentaires.

En réponse aux accusations que la commission permanente a publiées contre elle, et après avoir vainement cherché à obtenir la rétractation, la direction de la Société générale se voit enfin obligée de rompre le silence et de déclarer que c'est sans aucune espèce de fondement, que les quatre personnes qui composent la *commission permanente de la société de Bienfaisance* ont imputé à la direction de la Société générale de leur avoir promis ou fait espérer des avances de fonds qu'elle leur aurait ensuite refusées. L'exacte vérité est qu'une avance de f. 100,000 seulement, avait été consentie, de sorte que la direction de la Société générale a avancé à la Société de Bienfaisance f. 50,000 en sus de la somme qu'elle lui avait promise ; que ces faits sont attestés par la correspondance que MM. les membres de la commission permanente invoquent ; que la religion de S. A. R. le prince Frédéric et la bonne foi des commissions centrale et de surveillance ont donc été surprises ; que le public entier, enfin, a été induit en erreur sur des faits formels, dont la preuve existe, et qui ont été dénaturés par M. le vicomte Van der Fosse et ses collègues.

De toutes les imputations que l'on pouvait imaginer contre un établissement de crédit, celle de prendre des arrangements qu'il ne tient pas est à coup sûr une des moins tolérables ; l'honneur de la direction, la sécurité des personnes qui sont en relation d'affaires avec la société générale, exigeaient cette réponse dans laquelle on s'est efforcé d'adoucir ce qu'un démenti formel a toujours d'acérbé.

La direction de la Société générale s'indigne de se voir entraînée dans un tel débat ; elle en laisse la responsabilité à ceux qui l'ont provoqué : Elle en a le déplaisir, d'autres en auront la honte.

(Signés) Repelaer van Driel, gouverneur.  
Opdenbergh, L. J. Delvaux de Saive, Ritweger,  
H. J. Caroly, Ch. Morel, F. Basse, directeurs.  
Ch. Beerenbroek, secrétaire.

\*\* Tout espoir de voir sur notre scène le *Barbier* n'est pas encore perdu ; M. Ferdinand est à la recherche d'un comte Almamviva ; Figaro l'accompagne dans ses courses ; c'est de Bruxelles qu'ils espèrent nous l'amener. Mais c'est une opération assez difficile à conduire à bonne fin puisqu'aucun acteur attaché au théâtre de cette ville, portât-il la couronne ou la souquenille ne peut s'en éloigner, dit-on, sans un laissez-passer du ministre. Nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs au courant de cette importante négociation.

\*\* On sait que plusieurs dames parcoururent tous les quartiers de Paris pour solliciter des secours en faveur des Grecs. L'autre jour deux belles quêtesuses philhellènes des plus distinguées par leur rang, en arrivant à un magasin de nouveautés, se sont aperçues qu'il était placé sous les auspices du *Grand Turc*, et ne pouvant s'empêcher de rire de cette bizarrerie, elles ont dit en entrant : « Nous ne savions pas si nous devions nous présenter ici en toute sûreté. » On les a promptement rassurées par une très-bonne cotisation, et en sortant, ces dames étaient fort satisfaites d'avoir trouvé le *Grand-Turc* si bien disposé pour les Grecs. (*Mercur.*)

\*\* Le prince Iroquois qui continue à faire les délices des salons de Paris, a rendu visite ces jours derniers à un personnage puissant dans la congrégation. On disait à ce propos qu'il était touchant de voir le chef de la Grande Tortue en présence du chef de la grande écresse. (*Idem.*)

#### COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 6 avril. — EFFETS PUBLICS. — Ils ont été offerts, il y a eu peu d'affaires, il faut voir la cote pour le cours.  
CHANGES. — L'Amsterdam court s'est fait à la cote de Londres n'a pas été recherché ; le Paris a été demandé à la cote ; le Francfort court et à six semaines ont été offerts, le papier à trois mois s'est fait à la cote ; le Hambourg court a été demandé à la cote.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu en divers lots environ 220 caisses de sucre Havane blond de n. 20 172 à n. 21, en entrepôt; et 60 caisses de blancs à n. 26.  
5,000 l. bois de Nicaragua dit Stochvis ont été traitées à n. 6; et 4,000 Bréillet au même prix.

EFFET PUBL.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	114 0/10 p.		
Dette activ.	53 172	Londres.	4979		
Différée.		Paris.	47 1/8 0/10	A 46 1/3 1/6 0/10	46 5/8 0/10 A
Ch. du S.		Franc.	35 7/8	P 35 1/16 1/6	P 35 1/4
Act. S. C.	86 1/4 P	Hamb.	35 3/16	A 34 3/4	A

BOURSE D'AMSTERDAM, le 5 avril. — Dette active 53 53 3/4 3/8 Différée 314 7/8 1316. Bill. de chance, 18 1/4 1/2 7/16. Synd. d'assur. 95 3/4 96 1/2 1/8. Rentes remb. 86 3/4 87 1/2 87. Lots d'o., oo. Lot. soc. de comm. 85 1/4 86 85 3/4.

PRIX DES GRAINS, à Liège, du 6 avril.

La rasière de froment, récolte de 1825, prix moyen. fl. 5 76 c.  
de seigle, récolte de 1825, prix moyen. fl. 4 29 c.

L'administrateur du trésor dans la province de Liège, in-  
forme MM. les curés et desservants de résidence à Liège, MM.  
les professeurs, les employés et boursiers de l'université,  
qu'ils peuvent se présenter pour retirer leurs mandats de traite-  
ment du 1<sup>er</sup> trimestre 1826, tous les jours dimanches et  
fêtes exceptés, depuis 9 heures du matin jusqu'à midi.

TEMPÉRATURE DU 7 AVRIL.

À 9 h. du mat. 7 au-dessus 0; à 3 h. ap. midi, 11 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL, du 5 et 6 avril. — Naissances: 5 garç., 4 filles.  
Mariages 13, Savoir; Entre

Jean Lambert Lemaire, armurier, faub. St-Gilles, et Marie Elisabeth  
Bousar, lingère, rue Velbruck.

Léonard Defresne, cultivateur, rue derrière Ste-Véronique, et Marie  
Marguerite Maréchal, cultivatrice, rue sur Cointe.

Mullieu Joseph Despontin, boulangier, faub. St-Léonard, et Marie Jo-  
seph Lony, couturière, même rue.

Louis Delhez, tisserand, rue derrière les Potiers, et Marie Jeanne Che-  
vance, journalière, même rue.

Hubert Evrard, tailleur de limes, rue St-Severin, et Henriette Malaxhe,  
journalière, rue Volière.

Jean Paul Etienne Michel Larmoyer, typographe, rue de la Cloche, et  
Marie Catherine Hanquet, domestique, rue Gerardie.

François Joseph Demarteau, milicien à la onzième division, en gar-  
nison en cette ville, et Marie Barbe Denoel, journalière, rue Terre-  
de-Bèche.

Nicolas Fabron, armurier, faubourg Saint-Léonard, veuf de Marie  
Joseph Collinet, et Anne Catherine Herenden, sans profession, au  
même domicile.

Gilles Joseph Dejardin, bonlanger, rue du Dragon-d'Or, et Marie Ca-  
therine Thérèse Bovy, cabaretière, rue de la Magdelaine.

Lambert Gilot, ouvrier mécanicien, faub. Sainte-Marguerite, et Marie  
Françoise Forville, cuisinière, place St-Barthélémy.

Jacques Duhois dit Parent, cordonnier, faub. Sainte-Marguerite, et  
Anne Desoleil, journalière, au même domicile, veuve de Jean Jo-  
seph Desart.

Joseph Louis, milicien à la onzième division, en garnison en cette ville,  
Nestléide Sauveur, blanchisseuse, rue Grande-Bèche, veuf de Jean Jo-  
seph Lespinnasse.

Louis Joseph Borsu, dessinateur, faub. Ste Marguerite, et Marie Anne  
Marguerite Lassalle, sans prof., rue sur le Marché.

Décès: 4 garçons, 2 filles, 4 hommes, 5 femmes, savoir:

Lambert Joseph Ghilain, âgé de 74 ans, ancien greffier, rue Souverain-  
-époix d'Elisabeth Bicheroux.

Joseph Olivier Collinet, âgé de 67 ans, armurier, faub. St-Léonard, veuf  
de Marie Aily Latour.

Gilles Gilis, âgé de 43 ans, portefaix, rue des Rewes, veuf de Marie  
Catherine Demarteau.

Marie Catherine Vreurick, âgée de 66 ans, sans profession, rue  
de Meuse, veuve de André Nicolas Wilmotte, et épouse de Nicolas  
Louis Barnotte.

Jean Henri Libert, âgé de 70 ans, desservant la succursale de Sainte  
-Eulge, faub. Ste-Walburge.

Marie Joseph Beauvois, âgée de 68 ans, sans prof., rue du Méry, épouse  
de Jean Baptiste Brique.

Marie Joseph Mathot, âgée de 50 ans, couturière, rue Pierreuse, épouse  
de Jacques Vergelin.

Marguerite Lahaye, âgée de 38 ans, journalière, rue Volière, épouse  
de Joseph Wilkin.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On vient de mettre en vente chez AVANZO et MORGANTE,  
marchands d'estampes, rue du Pont-d'Île, n. 17, à Liège, le  
NOUVEAU MÉTHODE DES OUVRIERS, ou méthode facile pour traiter les  
ordres d'architecture, donner les proportions convena-  
bles aux portes, croisées et arcades de différents genres,  
établissements et corniches simples en rapport avec la  
dimension des bâtimens, à l'usage des peintres, décorateurs,  
appareilleurs, tailleurs-de-pierres, maçons, menui-  
ers, etc., etc., par CH. NORMAND, architecte, ancien  
membre de l'académie de France à Rome; un vol. grand  
in-8°, avec 34 planches. Prix 2 florins 83 cents. L'édition de  
ce livre se vendait cinq florins 66 cents.  
Les lettres et envois d'argent doivent être adressés franc  
port aux éditeurs.

Les mêmes viennent de recevoir un grand assortiment de  
différentes pipes d'écume à l'huile. Le tout au plus juste prix.  
(297)

Tant, derrière l'Hôtel-de-Ville, a reçu des huîtres anglaises  
très fraîches.

(938) A vendre chez DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue  
Velbruck, un superbe forté piano en acajou, à 3 cordes, 6  
octaves et 4 pédales, de même qu'un bois de lit de la plus  
grande beauté, et un poêle à colonnes de 3 aunes de hauteur.

A louer un jardin avec bosquet et habitation, situé en fond  
Pirette. S'adresser rue Neuve, derrière le Palais, n. 443, (278)

Une fille d'un âge mûr sachant faire la cuisine et cuire du  
pain cherche à se placer. S'adresser au pont d'Avroy, n. 15  
(349)

963) A louer, pour occuper de suite, une maison réunis-  
sant les plus grandes commodités, avec un très joli jardin et  
serres, située rue Ste-Véronique, n. 669, en cette ville.  
S'adresser rue Table-de-Pierre, n. 482.

A vendre ou à mettre en rente, l'établissement de pharmacie,  
appartenant au sieur DODÉMONT, et situé à Liège, rue du Pont-  
d'Île, n. 11.

Cet établissement réunit deux vastes corps d'habitation, labo-  
ratoire, magasins, grandes caves, quatre pompes et citerne, cour  
et jardin avec issue à porte cochère.

On pourrait traiter séparément pour la maison, et le fond de  
commerce de pharmacie.

L'acquéreur offrant des sécurités on pourra lui accorder des fa-  
cilités. (336)

(935) A louer pour le 24 juin prochain, ou plutôt si on le dé-  
sire, une belle, grande et commode maison, ayant un vaste  
jardin bien garni d'arbres, située rue derrière le Palais, n. 71.  
S'y adresser.

Maison à louer pour le 1<sup>er</sup> mai prochain ou pour la Tou-  
saint. S'adresser chez MM. Catoire ou Grayet, à Verviers.  
(327)

On demande une bonne d'enfant. S'adresser n. 42, Place-  
Verte. (333)

A vendre rue Basse-Sauvinière n° 835, à Liège, pour  
cause de cessation de commerce, une belle partie de draps  
fins, provenant des meilleures fabriques du royaume, que l'on  
débite en détail à 10 p. 0/10 en dessous des prix actuels de fa-  
brique. (328)

(904) A vendre en vertu de jugement.  
Le 24 avril 1826, à deux heures de relevée, il sera procédé  
pardevant M. le juge de paix des quartiers du sud et de l'ouest  
de la ville de Liège, en son bureau rue Pied-de-Bœuf, n. 693,  
à Liège, et par le ministère de M<sup>re</sup>. DELEXY, notaire com-  
mis à cet effet, à la vente en hausse publique des immeubles  
suivants:

Premier lot. — 1. Une maison avec cour, un jardin potager,  
et deux vergers, le tout contigu, appendices et dépendances,  
contenant un arpent 23 perches et 31 aunes P. B., et situé  
en la commune de Magnée.

2. Une pièce de terre nommée Nêche, contenant 80 perches  
21 aunes.

3. Une pièce de terre située aux champs Desseur, contenant  
52 perches 26 aunes.

4. Une pièce de terre, située à la voie du Meunier, conte-  
nant 71 perches 82 aunes.

5. Une pièce de terre nommée Sart-Martin, contenant 79  
perches 11 aunes.

6. Un pré situé en Moyster, contenant 20 perches 90 aunes

7. Une pièce de terre située en lieu dit aux Grosses-Pierres,  
contenant 22 perches 9 aunes.

8. Deux prés réunis situés en Soxluse, contenant 89 per-  
ches 80 aunes.

Les immeubles sub n. 2 inclus 8 sont situés dans la commune  
de Romsée.

9. Et un pré nommé Branson, situé en la commune de  
Magnée, contenant 91 perches.

Deuxième lot. — Une maison, cotée n. 992, avec étables,  
appendices et dépendances, située en lieu dit sur Cointe, com-  
mune de Liège, occupée par la veuve Nicolas Maréchal.

Troisième lot. — Une pièce de terre, sise au même lieu,  
commune d'Ougrée, contenant 21 perches 797 aunes.

Quatrième lot. — Une pièce de terre sise au même lieu,  
commune de Liège, contenant 8 perches 719 aunes.

Cinquième lot. — Une pièce de terre sise au même lieu,  
commune de Liège, contenant 47 perches 954 aunes.

Sixième lot. — Une petite maison avec environ 4 perches de  
jardin, appendices et dépendances, située en lieu dit près du  
Rouhisse, sous St. Gilles, commune de Liège, occupée par  
Louis Potvin.

Septième lot. — Une maison avec cour, appendices et dépen-  
dances, située rue Potière, à Liège, cotée n. 777, occupée  
par Grégoire Simon.

Et deux petites maisons contigues, sises à Liège, rue sur  
le Mont, cotées n. 781 et 782, et joignant par derrière à la  
précédente.

S'adresser, pour plus amples informations, ainsi que pour  
les clauses et conditions de la vente, chez M<sup>re</sup>. DELEXY, no-  
taire, rue St. Séverin, n. 568, chez M<sup>re</sup>. PAGOUL, rue du  
Verbois, et chez M<sup>re</sup>. BAILLOT, avoué, rue Hors-Château,  
n. 248, à Liège.

AVIS A LA CLASSE OUVRIÈRE.

ÉCOLE GRATUITE de géométrie et de mécanique industrielle pour l'instruction de la classe ouvrière.

Les cours commenceront définitivement dimanche 9 avril courant et seront donnés aux heures suivantes :

Leçon de calcul. Le dimanche à 11 heures du matin.  
Le mardi à 8 heures du soir.

Leçon de géométrie. Le dimanche à 3 heures de l'après-dînée.  
Le jeudi à 8 heures du soir.

Leçon de dessin linéaire. Le lundi, le mercredi, le vendredi à 8 heures du soir.

Les leçons seront données dans la salle de la Halle aux Viandes.

A vendre un beau cheval propre au cabriolet et à la monture. S'adresser rue des Sœurs de Hasques, n° 280. (300)

(949) Le 17 avril courant à 2 heures de relevée, il sera procédé en l'étude de M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, à la vente d'une maison de commerce, bâtie à neuf, situé à Liège, faubourg d'Amercœur, n° 115.

La belle, grande, et commode maison propre à tenir équipage sise sur la place de la comédie appartenant à feu M<sup>r</sup>. de Ketelbuter ingénieur en chef du Waterstaat, sera exposée en vente publique le dix avril prochain à deux heures de relevée en l'étude du notaire Richard chargé de recevoir dans l'entretemps les soumissions des amateurs. (255)

(911) Lundi 10 avril 1826, à deux heures de relevée, à la salle du bureau de paix, rue Platte-Pierre, il sera, en conformité du jugement rendu par le tribunal civil, le 21 août 1825, dûment enregistré, à la requête de la dame veuve Jean-Godefroid-Mignon Falize, négociante, rue du Pont-d'Ile, à Liège, tant en nom propre que pour ses enfans mineurs, en présence de leur subrogé tuteur, procédé à la réception des enchères, par le ministère de M<sup>e</sup>. DEBEVE, notaire à ce commis et à la vente par licitation de la maison cotée n. 910, avec toutes ses dépendances, rue Ste-Ursule, à Liège, telle qu'elle est occupée par le sieur Franck, sur le cahier des charges déposé en l'étude dudit notaire.

J. D. CLEBANT, Md. chapelier et de nouveautés à Verviers, de retour d'une forte vente publique faite à Anvers, se hâte de faire part qu'il a fait emplette d'une grande et belle partie de cravattes pulicats de fantaisies, foulards des indes et bazins blancs pour meubles, etc.

Par douzaines et pièces on trouvera un avantage.

Il vient de recevoir de Paris, divers envois, consistant en fichus barège et autres, chenilles à broder, sacs et colliers nouveaux, bagues en fer contre la migraine et quincaillerie en tous genres.

N. B. Les chapeaux adoptés à Longchamps arriveront dans le courant de la semaine. (324)

Jeudi treize avril prochain, à dix heures du matin, les enfans et petits-enfans de M. Jean-Nicolas Groulard, feront exposer en vente publique, devant le notaire Lys, en sa demeure à Verviers, une grande maison cotée numéro 154, et une autre cotée numéro 160, avec cour, située près de l'église, au bourg d'Ensisval, la première faisant face à la nouvelle route, et la seconde à l'église.

Ces immeubles sont agréablement situés, les maisons sont en bon état et placées favorablement pour le commerce. Le cahier des charges, déposé en l'étude dudit notaire, présente toute sûreté à l'acquéreur. (252)

(959) Une personne d'un âge mûr, sachant faire une bonne cuisine bourgeoise, désire se placer; elle donnera tous les renseignemens désirables. S'adresser n. 260, rue Béguinage-St-Christophe.

On demande une bonne d'enfant, sachant coudre et repasser. S'adresser au bureau de cette feuille.

(959) Par exploit de l'huissier Salme, en date du vingt-sept mars 1826, dûment visé et enregistré, il a été, à la requête de Mr. Jean-François Ramboux, imprimeur, domicilié à Poitiers, royaume de France, pour lequel M<sup>r</sup>. L. Aerts, avoué, occupe, signifié aux sieurs Charles Lombart et Pierre-Joseph Lombart, frères, ci-devant domiciliés à Liège, et dont le domicile actuel est inconnu, copie d'un jugement rendu par le tribunal de première instance séant à Liège, le trois décembre 1825, dûment enregistré, qui ordonne qu'il sera procédé à la vente publique d'une maison, bâtimens et jardin y annexés, le tout situé au faubourg St. Léonard, à Liège, portant le numéro 160, tenant de deux côtés au Sr. Serexhe, d'un 3e. à la veuve François Remy, et du 4e. audit faubourg; et par la même signification il leur a été déclaré que les parties avaient désigné le notaire Dusart à effet de recevoir les enchères.

Signé SALME, huissier.

Monsieur Dewez Smalt, négociant, propriétaire domicilié à Herve, cessant son commerce de roulage fera exposer le jeudi 13 avril 1826, dix heures du matin, aux enchères publiques pardevant le soussigné, au domicile du sieur Gérardy Tiquet aubergiste à Herve, quatre bons et beaux chevaux, dont un entier bai de sept ans et trois hongres environ du même âge, deux neuves charrettes, quatre paires de roues à larges jantes, harnais de chevaux, cordes, chaînes, couvertures de charrette, deux crics et trois ballots, au comptant ou trois mois de crédit, sous caution convenable. LABEYE. (339)

LE JEUNE BLONDEN, Hôtel de France, à Liège, a l'honneur d'informer le public que l'ouverture de son hôtel à Chaudfontaine, aura lieu dimanche prochain, 9 du courant, comme les années précédentes; il y aura table d'hôte servie à une heure, dîners particuliers, etc., etc.; Il fera tous ses efforts pour satisfaire les personnes qui lui feront l'honneur de descendre chez lui.

A dater de ce jour son char-à-bancs reprendra son service habituel. (335)

(960) Immeubles à vendre par expropriation forcée.

Premier lot. — Une pièce de terre appelée le Bonnier Grandmère, sise au Roua, commune de Bierset, canton de Hologne-aux-Pierres, district communal et arrondissement de Liège, contenant environ quatre-vingt-sept perches 188 palmes, tenue et exploitée par Lambert Moes le vieu.

Deuxième lot. — 1. Une pièce de terre située même commune de Bierset, district et arrondissement que dessus, contenant environ dix-sept perches 438 palmes, occupée par N. Grisard.

2. Une autre pièce de terre située même commune, district et arrondissement que dessus, contenant environ dix-sept perches 438 palmes, occupée par le même Sr. Grisard.

Troisième lot. — Une pièce de terre sise en lieu dit Brouck, mêmes commune, district et arrondissement que les précédentes, contenant environ quarante-trois perches 594 palmes, occupée par le sieur Macors.

Quatrième lot. — Une pièce de terre située en Parfondvaux, mêmes commune de Bierset, district et arrondissement que dessus, contenant environ quatre-vingt-sept perches 188 palmes, occupée par Bernard Valleye.

Cinquième lot. — 1. Une pièce de terre située au Roua de Bierset, commune de Fooz, mêmes district et arrondissement que les articles précédents, contenant environ quarante-deux perches 234 palmes.

2. Une autre pièce de terre située à la Voie de Bierset, mêmes commune, district et arrondissement que la pièce précédente, contenant environ septante-huit perches 470 palmes.

3. Une autre pièce de terre située en lieu dit Paradis, mêmes commune de Fooz, district et arrondissement que dessus, contenant environ quatre-vingt-sept perches 188 palmes.

Les pièces de terre constituant le premier lot, sont tenues et exploitées par le Sr. Pierre Dans.

Sixième lot. — Une pièce de terre située aux Longues Royes, mêmes commune de Fooz, district et arrondissement que dessus, contenant environ cinquante-cinq perches 924 palmes, exploitée par Noël Hubert.

Septième lot. — Une pièce de terre située en Sarte, commune de Fexhe-au-haut-Clocher, district communal de Waremmes, arrondissement de Liège, contenant environ quatre-vingt-une perches 304 palmes, exploitée par M. Pierre Dans.

Huitième lot. — Une pièce de terre sise en Lonhain, même commune de Fexhe au haut-Clocher, district communal de Waremmes, arrondissement de Liège, contenant environ quatre-vingt-une perches 214 palmes, tenue et exploitée par Lambert Moes le jeune.

Neuvième lot. — Une pièce de terre située en la petite campagne des Fossés, commune de Kemexhe, mêmes district et arrondissement que les pièces formant le lot précédent, contenant environ cinquante-quatre perches 929 palmes, tenue et exploitée par M. Pierre Dans.

Dixième lot. — Une pièce de terre sise en lieu dit au Passay de Frelon, commune de Villers-Lévêque, district communal et arrondissement de Liège, contenant environ soixante une perches 32 palmes P.B., occupée par M. Waseige d'Odeur.

Tous les immeubles ci-dessus désignés ressortissent du canton de Hologne aux Pierres, premier arrondissement de la province de Liège.

Après que les immeubles constituant les dix lots ci-dessus désignés, auront été vendus séparément ainsi qu'il est réglé, ils seront réunis par parties, en masse et si le prix de celle-ci surpasse le montant des adjudications partielles, ces dernières seront considérées comme non avenues.

La saisie de tous les immeubles ci-dessus désignés a été faite par exploit de l'huissier Jacques Nicolas Deguelder, en date des neuf et dix janvier mil huit cent vingt six, enregistré par Lavailleye le onze du même mois, transcrit au bureau des hypothèques de Liège le douze du même mois de janvier mil huit cent vingt six, et au greffe du tribunal de première instance séant en la même ville, le dix neuf du même mois de janvier 1826, à la requête de M. Jean Pierre Leguez, ancien procureur, rentier et propriétaire, domicilié dans la commune de Trognée, district de Herg. et François Joseph Hubert, aussi rentier et propriétaire, domicilié dans la ville de Liège, héritiers et représentans M. Hubert Léonard Antoine Leguez, prêtre, décédé à Liège, sur le Sr. François Paschal Stassart, cultivateur et Dame Marie Agnès Joséphine Dans, son épouse, ménages, domiciliés ensemble dans la commune de Lens sur Geer, canton de Waremmes, arrondissement de Liège.

Ledit huissier muni d'un pouvoir spécial à l'effet de ladite saisie, postulant date du trente décembre 1825, enregistré le sept janvier suivant.

Copies dudit procès-verbal de saisie immobilière ont été laissées avec l'enregistrement; 1<sup>o</sup> à Mr. Pierre Lambert Rouffart, assesseur de la commune de Bierset; 2<sup>o</sup> à Mr. André Grenier, assesseur de la commune de Fooz; 3<sup>o</sup> à Mr. Henri Joseph Thys, assesseur de la commune de Fexhe au haut Clocher; 4<sup>o</sup> à Mr. Clerin Debouche, assesseur de la commune de Kemexhe; 5<sup>o</sup> à Mr. Jean Lambert Peters, bourgmestre de la commune de Villers-Lévêque; 6<sup>o</sup> et finalement à Mr. Jean Jacques Bertin-champs, greffier de la justice de paix dudit canton de Hologne aux Pierres, lesquels ont chacun visé l'original en recevant leur copie respective.

La première lecture ou publication du cahier des charges pour parvenir à la vente desdits immeubles par expropriation forcée, aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal de première instance, séant à Liège, le lundi six mars dix huit cent et vingt six, aux dix heures du matin.

Maitre Clément Joseph WATHOUR, avoué près ledit tribunal, domicilié rue fond St. Servais audit Liège, et dûment patenté, occupe dans la présente pour lesdits créanciers saisissants.

C. WATHOUR, avoué.  
L'adjudication préparatoire aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal, le vingt-quatre avril 1826, aux dix heures du matin, sur les mises à prix.

Savoir:  
De cinquante florins pour le 2me. lot.  
De cent florins pour le 3me. lot.  
De quatre cents florins pour le 5me. lot.  
De cent florins pour le 6me. lot.  
De cent cinquante florins pour le 7me. lot.  
De cent cinquante florins pour le 8me. lot.  
Et de cent florins pour le 9me. lot.  
Les premier, quatrième et dixième lot étant distraits de la saisie.  
C. WATHOUR, avoué.